

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 18 Subvention à l'association « Baisser les barrières ».

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Baisser les barrières » pour soutenir ses projets ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est accordée à l'association « Baisser les barrières » (ASTRE X05191 SIMPA 37301 / 2013_07268), dont le siège social est au 38 rue de la Croix Nivert 75015 Paris ;

Article 2 : La dépense correspondante (15.000 euros) sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 521, ligne VF55018 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.